

## Questionnaire aux candidat(e)s, têtes de liste aux élections PE

*Date limite de réponse : 30 avril 2009  
à retourner par mél à Mme Claudine Degoul: degoul@cfecgc.fr*

**NOM / Prénom : Patrick Le Hyaric**

**Parti politique : Front de gauche (PCF et partis de gauche)**

**Contact :**

### 1. LES SERVICES PUBLICS

*Les services publics (appelés au niveau européen « service d'intérêt général ») sont un gage de cohésion sociale d'une population sur un territoire.*

*Après l'ouverture à la concurrence ces dernières années de services publics tels que, par exemple, la distribution du courrier, le transport ferroviaire de voyageurs, la fabrication et la distribution de l'électricité, un projet de réglementation européenne est en débat pour les services publics du champ social (santé, formation professionnelle, insertion, crèches, logement, placement des chômeurs...).*

#### 1.1. Soutenez-vous l'initiative d'une directive européenne encadrant les services publics du champ social ?

Oui

Non

#### 1.2. Si oui, quels services sociaux devraient être concernés ? (1 500 signes maxi)

Le groupe auquel je vais m'intégrer au PE, c'est à dire le groupe GUE/NGL, a non seulement soutenu cette proposition mais il a mis sur son site la pétition européenne de la CES qui la demandait.

Pour notre part c'est l'ensemble des services publics, ceux de réseaux aussi, qui devraient être couverts. Toutefois, la question du contenu de cette directive est primordiale.

En effet, la question essentielle pour le devenir des services publics est bien de ne pas être soumis à la loi du marché. Car, sans cette exemption à la loi de la concurrence libre et non faussée, c'est le système du service public tout entier qui est rendu incapable de remplir sa mission et qui doit gérer non dans un but de répondre aux besoins mais de rentabilisation financière et exclusive.

On en voit les conséquences par les directives sectorielles postes, ferroviaires, électricité etc... Le Parlement et les députés que vous allez élire peuvent peser de manière importante sur ces sujets. Je ferais partie de ceux qui agissent contre les libéralisations et pour la promotion des services publics.

## 2. LES DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX ET LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

*Plusieurs situations de dumping social entre pays de l'Union européenne ont défrayé la chronique en 2008 (notamment les arrêts Viking, Laval, Ruffert). Ces situations posent la question de la conciliation entre les libertés économiques (liberté de commercer, liberté de s'installer) garanties par les traités de l'Union européenne et les droits sociaux élémentaires (respect des salaires minima, du temps de travail, du droit syndical, du droit à la négociation collective, du droit de grève, de l'égalité professionnelle...) garantie par la charte européenne des droits sociaux et des textes internationaux.*

### 2.1. Quelle est votre vision de la conciliation entre les libertés économiques et les droits sociaux fondamentaux ? (1 500 signes maxi)

Nous trouvons inacceptable que la loi économique, la fameuse "concurrence libre et non faussée" inscrite dans les traités s'impose comme une loi à toutes les activités humaines. On a déjà vu que pour le devenir des services publics cet à priori idéologique "de libre concurrence" en toutes circonstances est néfaste et destructeur. C'est aussi le cas pour les droits des salariés.

Les arrêts que vous citez, et contre lesquels notre groupe a dès le début non seulement alertés les salariés sur la dangerosité de ces remises en cause mais a aussi proposé au Parlement européen des actions. Ces actions, prise ou à prendre, sont d'autant plus importante que pour s'attaquer au droit de grève, aux conventions collectives ces arrêts s'appuient sur les articles des traités.

Un traité qui doit donc être, à mes yeux et particulièrement sur ce sujet, profondément revu.

De ce point de vue, nous avons aussi agit pour que la charte européenne (qui aurait pu être plus performante) soit contraignante et puisse ainsi devenir un point d'appui dans ces situations. Ce qu'hélas elle n'est pas. C'est un débat au coeur de mes engagements européens. Il ne peut s'agir d'accepter la toute puissance de l'économie financière et de laisser ce qui fait notre société, les salariés, en dehors de toutes garanties de droits.

### 2.2. Quel rôle l'Union européenne doit-elle jouer dans cette conciliation ? (1 500 signes maxi)

L'europe, comme principale puissance économique, aurait les moyen d'avancer dans cette direction avec surement plus de force qu'un petit pays. Elle pourrait avoir deux rôles.

L'un affirmer dans tous les pays membres le droit des salariés, le maintien des acquis sociaux et une lutte vigoureuse contre le dumping social, véritable gangrène de notre économie. C'est hélas le contraire qui est fait.  
ex la directive Bolkestein.

Elle pourrait aussi agir dans les échanges internationaux pour promouvoir les échanges mutuellement avantageux entre nations y compris à revenu et puissance différents. Au contraire elle pousse une ultra libéralisation dans les échanges internationaux.

Une poilitique mauvaise pour les pays et les continents pauvres, mais aussi pour les salariés de tous les pays. Y compris ceux de l'UE.

### 3. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

*La révision de la directive sur le temps de travail a suscité de vifs débats entre les états membres de l'Union puis entre les députés européens lors de la présidence française de l'UE, sur le deuxième semestre 2008. Le Parlement européen a adopté un texte affirmant le temps de garde comme du temps de travail et interdisant à terme toute possibilité de déroger par accord individuel aux durées maximales de travail hebdomadaires.*

#### 3.1. Pour vous, le temps de garde, le temps d'astreinte sont-ils des temps de repos ? (1 500 signes maxi)

Vous êtes avec cette question et la suivante au cœur de l'actualité européenne. Nous sommes en pleine "conciliation" sur le sujet. La conciliation est cette période où le PE et le Conseil possèdent quelques semaines pour se mettre d'accord sur le même texte. A défaut, c'est la procédure et la proposition qui est annulée.

Mon point de vue est net. Oui, le temps d'astreinte et de garde doivent être considérés comme du temps de travail. Oui, je suis partisan de ne plus permettre les accords individuels qui dérogent à la durée maximale du temps de travail.

C'est le fameux "opting out" qui est au cœur des discussions actuelles entre le Parlement européen et le Conseil pour la directive temps de travail.

A ce jour, le Parlement maintient, et c'est une très bonne chose, son point de vue sur le refus de poursuivre l'opting out et considère que le temps de garde est du temps de travail.

Vous savez que le Conseil, lui, souhaite garder la possibilité de l'opt out et voudrait ne pas considérer tout ou partie du temps de garde comme du temps de travail. Pour notre part nous agissons pour que le PE maintienne jusqu'au bout son point de vue

#### 3.2. Pour vous, la possibilité de déroger à des durées maximales de travail (48h par semaine) par accord individuel ou collectif doit-elle exister ? (1 500 signes maxi)

(...Suite...)

La date terminale pour ces négociations est dans les jours qui viennent. Le délai de remise de ce questionnaire ne me permet pas de connaître le résultat de la discussion. Si le PE maintient son point de vue et qu'aucun (mauvais) accord est fait, ces débats reviendront avec la prochaine législature et vous aurez besoin d'élire des députés qui agiront dans le sens que vous souhaitez.

Aujourd'hui, nous agissons donc pour que le PE reste sur ces positions qui sont des positions en concordance avec une "Europe plus sociale". Toutefois, il semble, mais je ne peux en dire beaucoup plus encore, qu'une proposition de compromis s'accommodant de l'opt out et excluant des parties du temps de garde du temps de travail soit mise sur la table. Nous nous y opposons de toutes ses forces. Et agissons pour que le PE la refuse.

Mais là encore je ne peux que vous demander de suivre précisément les résultats des négociations qui doivent se terminer dans les jours qui viennent...

#### 4. LA RETRAITE

*En principe, un salarié qui finit sa carrière en France après avoir travaillé dans plusieurs pays de l'Union européenne, bénéficie de sa retraite en même temps qu'un salarié qui a fait toute sa carrière en France, grâce à une règle européenne de coordination des systèmes de sécurité sociale.*

*Cependant, des cas concrets tendent à montrer que le montant de la retraite perçu dans ce cadre par le salarié mobile (souvent des personnes qualifiées) est inférieur à celui de la retraite du travailleur qui a réalisé toute sa carrière en France.*

##### 4.1. Que proposez-vous pour que la mobilité européenne ne pénalise pas les droits à la retraite ? (1 500 signes maxi)

Le désastre de l'option tant vanté à la fois par notre gouvernement et l'Europe d'une retraite par capitalisation est maintenant une évidence. Avec la crise des milliers voire des millions de retraités se retrouvent démunis et parfois proche de la faillite.

C'est insupportable.

C'est pourquoi nous proposons de promouvoir au niveau européen un système de retraite basé sur la solidarité inter-générationnelle; Seule garantie que la société donne aux générations qui ont construit notre modèle social et économique ce à quoi elles ont droit.

Dans le même temps c'est le meilleur moyen d'aider à une amélioration sur l'ensemble des Etats membres. D'autant plus en ces temps de crise et de chute de l'emploi...

Fou serait celui qui propose de retarder l'age du départ à la retraite plutot que de donner du travail aux millions de jeunes qui subissent de plein fouet le chômage.

C'est pourtant dans cette direction que veut aller l'Europe aujourd'hui. C'est le contraire qui sera au cœur de mon action au PE. Une action autant bénéfique pour les retraités que pour l'emploi des jeunes.

## 5. LA SANTÉ

*La majorité des pays de l'UE est confrontée au grave problème de la démographie médicale. Cependant, certains pays continuent de restreindre l'accès à la formation des médecins et à garantir la liberté d'installation.*

### 5.1. Qu'en pensez-vous? (1 500 signes maxi)

La mobilité dans les soins doit être garantie.

Mais il faut que cette garantie soit basée sur les droits des patients, la meilleure qualité des services médicaux rendus et non sur la fameuse loi du marché.

Non, la santé ne doit pas être considérée comme une marchandise.

Il faut donc travailler à une collaboration entre Etats membres. Promouvoir la coopération pour les échanges transfrontaliers est nécessaire. Et dans le même temps pour être efficace l'Europe doit aider partout à une progression de la qualité des services de soins dans tous les pays de l'Union. C'est le seul moyen d'avancer pour toutes les populations.

Actuellement passe au PE une directive sur les soins transfrontaliers et je soutiens les actions menées par le Groupe GUE et d'autres forces à gauche pour que les soins rendus soient basés sur les critères de qualité et d'accessibilité des patients. Un exemple: cette directive est basée sur l'article du traité qui fait référence au marché intérieur et donc à la concurrence. Elle devrait se fonder au contraire sur les articles du traité qui parle de coopération entre les différents services de santé des Etats membres. Une différence qui n'est pas anodine.

En ce qui concerne l'accès, il faut veiller à la fois à une reconnaissance mutuelle des qualifications mais aussi à garantir et à améliorer la qualité des formations professionnelles. Une harmonisation par le haut devrait être encouragée et facilitée par l'UE.

*La mobilité des patients tout comme celle des professionnels de santé au sein de l'Union européenne font se rencontrer des conceptions nationales différentes du suivi médical. La protection des données médicales s'en trouve impactée.*

### 5.2. Selon vous, comment, dans ces conditions, garantir le secret médical et la confidentialité des données ? (1 500 signes maxi)

C'est une des bases de notre système de liberté et il ne saurait être remis en cause.

La confidentialité des soins et des services de santé est non seulement un besoin pour les libertés mais aussi un gage d'efficacité de l'ensemble du processus de soins.

C'est dire combien il est vital en ce domaine de ne pas se fonder sur la loi du marché mais au contraire sur la coopération dans le respect de l'éthique des professions médicales.

La communauté médicale européenne est consciente de la question et a déjà l'habitude de travailler en coopération. Celle-ci ne pose pas de problème quand le critère premier est l'aspect médical.

Si le critère économique et de rentabilisation financière prenaient le dessus, personne ne serait à l'abri des pires dérives. C'est dire qu'en ce domaine aussi le maître mot doit être coopération et réglementation fondée sur les objectifs des systèmes de soins et non sur des considérations autres.

## 6. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*L'Union européenne a affiché de fortes ambitions en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables pour les 10 ans qui viennent.*

*Dans ce cadre, la question des transports et de l'indépendance énergétique prennent un relief particulier.*

### 6.1. Quelle est votre opinion sur une politique européenne de grands travaux concernant les transports combinés, permettant l'acheminement des produits sur l'ensemble du territoire européen tout en réduisant le trafic routier ? (1 500 signes maxi)

Je soutiens complètement la nécessité d'équiper l'Europe de réseaux de transports et d'échanges intermodal plus important.

Je regrette d'ailleurs que l'EU disent cela dans les discours mais n'y consacrent pas les moyens nécessaires. Certes, l'Europe ne fait pas rien en ce domaine. Le programme Marco polo notamment, qui visent à promouvoir l'intermodalité en faveur des modes de transports plus "durables" tels que le rails et la navigation fluviale en est un des exemples.

Mais l'ambition et les moyens de cette politique ne sont pas au rendez vous. Le niveau de crédit pour les RTE et les corridors de transports sont notoirement insuffisants. On a calculé que dans les termes budgétaires actuels il faudrait plus de 200 ans pour que les propositions de RTE européens soient budgétisés!!! Le niveau d'aide financière aux transferts intermodal sont aussi très loin d'être au niveau requis.

Et pourtant dans cette période de crise. Ce serait une contribution importante que pourrait prendre l'Europe à la fois à la promotion de la durabilité mais aussi à la relance économique tant nécessaire et pour laquelle l'Europe hélas, à l'image des pays membres comme la France, mobilise trop peu de moyens...

### 6.2. Selon vous, quels moyens faut-il développer pour garantir une indépendance énergétique de l'Union européenne ? Quelle place pourraient avoir dans ce cadre les énergies dites « propres » ? (1 500 signes maxi)

L'indépendance énergétique demande trois conditions

La première assurer la plus grande diversité des sources d'énergie. La seconde un programme ambitieux de recherche et de coopération internationale en ces domaines. Et enfin, casser avec les gestions à court terme financier de flux tendus et d'éloignement des centres de production.

Je veux dire à ce propos une chose essentielle à mes yeux.

Cette indépendance ne doit pas être assurée comme certains ne le cachent pas au niveau européen par la capacité militaire et d'intervention dans des conflits mais au contraire par le développement d'une action dans ces trois directions.

Diversité des sources d'énergie. Plus on diversifie et moins on reste dépendant à la fois de ressources spécifiques et plus on se protège des possibles "pannes" des tels ou tels ressources.

Programme de recherche. A la fois dans la recherche de nouvelles sources, d'amélioration des possibilités techniques d'extraction de l'énergie dans la diversité des sources possibles. De ce point de vue le retard de recherche de l'Europe est un handicap considérable et qui risque de peser lourdement à l'avenir.

Enfin, casser les logiques de délocalisations qui augmentent de manière exponentielle le besoin de transports pour promouvoir un territoire qui consomme et qui produit au plus près de ses besoins.

## 7. LE SYNDICALISME EUROPÉEN DU PERSONNEL DE L'ENCADREMENT

Dans un contexte de pleine construction de l'Union européenne des citoyens, la résolution *Gil-Roblès du Parlement Européen du 25 Juin 1993 a adopté une position volontariste sur le « droit des salariés cadres à l'information, à la consultation et à une **représentation autonome**, dans les organes de concertation existants ou à établir ».*

*Cette résolution demande à la Commission de prendre les initiatives propres à garantir, dans les entreprises et groupes à dimension européenne, **le droit des salariés cadres à l'information et à la consultation**, ainsi qu'à une représentation leur permettant de siéger et d'agir de manière effective à l'intérieur des instances existantes ou à établir, pour l'ensemble des salariés, notamment dans le cadre de la Société européenne ou du comité d'entreprise européen.*

*Des progrès ont été indéniablement réalisés : la Confédération Européenne des Cadres (CEC) à laquelle adhère la CFE-CGC a été reconnue représentative par la Commission en 1992. Mais la reconnaissance pleine et entière de la représentation des managers de façon spécifique n'est toujours pas assurée au niveau du dialogue social européen (interprofessionnel et sectoriel) comme dans les entreprises.*

### 7.1. Soutiendriez-vous une nouvelle initiative du Parlement européen prônant la reconnaissance d'une représentation spécifique des personnels d'encadrement dans le dialogue social européen et dans les instances de représentation des salariés ? (1 500 signes maxi)

J'agis aujourd'hui et continuerais à agir pour que les possibilités d'intervention des représentants des salariés soient notablement développés. Et en ce domaine aussi nous sommes loin du compte. C'est donc non seulement une initiative que je demanderais à l'Europe en ce domaine mais plusieurs...

Directive sur les Comités d'Entreprise Européen, sur les droits à l'information des salariés etc.. ces directives existent parfois depuis très longtemps mais ne donnent pas aux représentants des salariés les moyens adéquats d'intervenir dans le dialogue social de manière efficace.

Les droits et la reconnaissance des salariés et de leurs organisations dans l'UE doivent être nettement amplifiés...

Cela a d'ailleurs été un des axes de notre groupe qui sur telle ou telle question n'a jamais manqué d'interroger les représentants des salariés. Ce sera un des mes axes d'interventions et j'agirais pour que le PE, avec les pouvoirs qui sont les siens agisse plus fortement et dans le bon sens dans la mandature à venir.

**7.2. Qu'attendez-vous d'une organisation syndicale représentant le personnel d'encadrement telle que la CEC au niveau européen et de la CFE-CGC au niveau national ? (1 500 signes maxi)**

En France et en Europe: Mes attentes ne sont pas très différentes.  
La première chose est sa capacité à connaître les besoins des personnels qu'elle représente mais aussi la capacité à proposer des alternatives qui protègent et défendent les salariés. Cela dans un monde qui bouge et qui a besoin à la fois de changements mais aussi de valoriser l'intelligence et les savoirs faire de salariés qui construisent réellement notre société.  
La deuxième chose importante est la capacité de rassembler et d'unir. Vous savez que le syndicalisme français est plus diversifié que dans nombre de pays de l'Union. Ce n'est pas un défaut, ce peut même être une qualité supplémentaire, mais cela aussi demande de savoir faire vivre, pour se faire mieux et plus entendre, le rassemblement des salariés. Les solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les sociétés, les problèmes majeurs que posent les logiques destructrices libérales, les problèmes que vivent les salariés sont d'une telle ampleur que le monde du travail a besoin d'être uni sur l'essentiel de ses demandes. Cela n'est pas du tout contradictoire avec le respect des spécificités de chacun.  
C'est d'ailleurs et dans un autre ordre d'idée, dans une démarche d'union que je m'inscris moi-même, car notre liste a fait le choix de rassembler, pour plus d'efficacité, plusieurs organisations qui veulent une autre Europe (PCF, Parti de Gauche, Gauche Unitaire etc...).

## **8. L'EXERCICE DU MANDAT DE DÉPUTÉ EUROPÉEN**

**8.1. Une fois élu(e), comment prévoyez-vous de rendre visible auprès des citoyens de votre circonscription les actions que vous mènerez ? (1 500 signes maxi)**

D'abord je voudrais rappeler que le système de région, conçu uniquement pour avantager les "grandes" listes est profondément injuste et anti démocratique. Et ce système n'aide pas dans le domaine du compte rendu de mandat. Par exemple.  
Sur les questions que vous m'avez posé, mes actions et mes votes auront une portée nationale. Ils intéressent donc évidemment les citoyens de ma région mais aussi les salariés d'autres régions... Et pour ce faire peu de moyens nous sont donnés.  
Rendre compte de mon mandat sera une priorité mais j'ai la conviction que pour agir efficacement c'est aussi d'une coopération de tous les instants sur les dossiers européens qui est nécessaire.  
Ce qui signifie que non seulement j'ouvrirais un site, informerais, collecterais toutes les bonnes volontés de travail sur tel ou tel sujet, mais essaierais de solliciter en amont des décisions les principaux concernés.  
Si le groupe GUE que je vais rejoindre est un des groupes qui a le plus, au PE, rencontrer, organiser des initiatives avec les syndicats et les ONG, c'est que ses membres partagent ma conviction que décider des affaires de l'Europe ne peut se faire sans l'information et donc sans solliciter les avis et l'intervention des citoyens eux memes...  
C'est dans cet état d'esprit que je m'adresse à vous aujourd'hui comme je m'adresserais à vous une fois élu... Car je veux faire de cette coopération avec les citoyens un axe essentiel de mes interventions européennes.

Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire.

Toutes les réponses seront publiées in extenso, sous format pdf, pour respecter leurs intégrités.